

**DÉCLARATION SYNDICALE
AU CONSEIL DE L'OCDE AU NIVEAU MINISTÉRIEL, DE 2002
ET AU SOMMET ÉCONOMIQUE DU G8 À KANANASKIS¹**

Résumé et principales recommandations

1. Des perspectives économiques incertaines viennent assombrir les réunions de 2002 du Conseil de l'OCDE au niveau ministériel et le Sommet économique du G8 à Kananaskis. Les plus grandes économies mondiales connaissent un ralentissement de leur croissance avant même les événements du 11 septembre et les chocs qui en ont résulté n'ont pas encore fait sentir tous leurs effets sur l'économie mondiale. En dépit de récents indicateurs de croissance aux Etats-Unis, les trois principales régions industrialisées se trouvent encore face à des perspectives fragiles de croissance ou à une répétition de la reprise sans emplois qu'ont connue les Etats-Unis au début des années 1990. Dans les pays de l'OCDE, le chômage devrait toucher 35,5 millions de personnes en 2002 – niveau le plus élevé depuis cinq ans et 4 millions de personnes de plus qu'en 2000. Dans les pays en développement et les pays du monde émergent, le chômage ou le sous-emploi est endémique et semble de nouveau être en augmentation. Quelques 2,8 milliards d'individus vivent dans l'extrême pauvreté. Dans 59 pays, le revenu est inférieur à ce qu'il était il y a 20 ans. Divers indicateurs signalent un ralentissement du progrès.

2. La communauté mondiale s'est fixé d'ambitieux Objectifs de développement pour le Millénaire consistant à réduire de moitié d'ici 2015 le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté. Pour atteindre ces objectifs il est capital de procurer à tout le monde un travail décent dans un cadre d'équité, de sécurité et de dignité humaine. Pour tirer les gens de la misère il faut essentiellement une croissance soutenue, créer des emplois et parvenir au plein emploi. Pourtant, la réalité actuelle révèle que la communauté mondiale est encore bien loin aujourd'hui d'atteindre les ambitieux objectifs énoncés il y a tout juste deux ans. Les engagements pris par les pays industrialisés, au cours de la Conférence de Monterrey sur le Financement du développement, afin d'augmenter les niveaux d'aide au développement doivent servir de tremplin pour lancer un processus revigoré de développement durable regroupant les préoccupations communes des pays en développement, industrialisés et en transition. Il faut un nouveau programme d'action gouvernementale et un soutien institutionnel pour répartir plus largement et équitablement les fruits de la croissance. Le Nouveau Partenariat économique pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) qui sera examiné par les ministres de l'OCDE et les chefs d'Etat du G8 à Kananaskis et au Sommet mondial de Johannesburg sur le Développement durable sont autant d'occasions de passer à l'action. On ne doit pas manquer ces occasions – si une fois de plus les gouvernements des pays industrialisés ne tiennent pas leurs promesses, leur crédibilité en souffrira davantage.

¹ La présente déclaration a été préparée par la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC) en collaboration avec nos organisations partenaires, notamment la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), la Confédération mondiale du travail (CMT) et la Confédération européenne des syndicats (CES). Elle comprend en particulier les points de vues du mouvement syndical africain sur le NEPAD.

3. L'accèsion des marchés au niveau mondial ne s'est pas accompagnée de la mise en place d'un cadre international de règles et d'institutions permettant d'atteindre les objectifs de l'action des pouvoirs publics – ce manque a pour effet d'entretenir les préoccupations légitimes de l'opinion publique sur certains aspects pernecieux de la mondialisation. De plus, l'effroyable nouveau visage du terrorisme et des conflits qui a fait son apparition en 2001 représente non seulement un défi aux sociétés ouvertes et à la démocratie mais remet en cause la capacité des gouvernements à réagir au niveau international aux problèmes de fond que sont la pauvreté et le désespoir. Les ministres réunis à l'OCDE et les chefs d'Etat du G8 doivent s'orienter vers la mise en place d'un cadre de gouvernance pour l'économie mondiale de manière à ce que les marchés mondiaux soient régis par des règles qui respectent les droits de l'homme. Nous soutenons l'appel que le Haut commissaire des Nations Unies pour les Droits de l'homme a lancé en faveur de l'existence d'une compatibilité entre les accords économiques passés par les gouvernements et les instruments des droits de l'homme qui confèrent une expression juridique à des impératifs éthiques.

4. Le mouvement syndical mondial invite les gouvernements à agir immédiatement sur les points suivants :

- prendre les mesures nécessaires de relance pour augmenter la croissance et l'emploi aussi bien dans les pays industrialisés que dans les pays en développement et établir des parités durables des taux de change (§5-8) ;
- soutenir un plan d'action pour accroître les investissements en matière de compétences et pour une gestion du changement sur le lieu de travail qui soit acceptable par la collectivité (§9-11) ;
- renforcer l'efficacité des règles relatives aux paradis fiscaux, à la corruption, au gouvernement d'entreprise et renforcer la mise en œuvre des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (§12-17) ;
- s'engager à doubler les niveaux d'APD dans la perspective d'atteindre l'objectif de 0,7% du PIB fixé par les NU pour l'APD, aller plus loin et faire mieux en matière d'allègement de la dette et faire respecter les droits fondamentaux des travailleurs (§18-23) ;
- veiller à ce que le NEPAD devienne un réel partenariat entre les gouvernements africains et leurs peuples, auquel chacun soit partie prenante (§24-27) ;
- mettre en place un pilier social effectif pour le développement durable lors du Sommet mondial sur le Développement durable à Johannesburg (§28).

Politiques en faveur du plein emploi et d'un travail décent

Rétablir la croissance économique

5. L'économie mondiale reste fragile et les prévisions sont nettement pessimistes. Aux Etats-Unis, des mesures décisives de réduction des taux d'intérêt et d'augmentation sensible des dépenses fédérales ont réussi à faire en sorte que la récession soit moins forte que prévue. Cependant il se pose encore des questions quant à la pérennité de la reprise et à la capacité des

consommateurs à supporter le fardeau toujours croissant de la dette pour soutenir la croissance. La liberté dont disposent les employeurs pour licencier les travailleurs a entraîné des réductions très fortes d'effectifs aux Etats-Unis avec plus de huit millions de personnes sans emploi. Les dépenses d'investissement des entreprises restent faibles. L'Union européenne n'a pas encore réalisé son potentiel de croissance : en dépit du fait que l'union monétaire ait été achevée les instruments de la gouvernance économique restent faibles. Les gouvernements paraissent encore se contenter de s'en remettre passivement aux efforts des autres pays pour tirer l'UE vers la reprise et la Banque centrale européenne semble encore se préoccuper avant tout de combattre le mirage d'une inflation naissante au lieu de voir la réalité d'une croissance qui prend du retard. Dans l'Union européenne, la faiblesse continue de la croissance se traduit par de nouvelles augmentations du chômage avec le risque du chômage de longue durée pour un nombre croissant de chômeurs. C'est à ce problème plutôt qu'à une rigidité réelle ou imaginée du marché du travail qu'il faut faire face en toute priorité. Au Japon, la récession persiste et est toujours aussi grave tandis que le chômage atteint des niveaux record cette année et devrait continuer d'augmenter jusqu'en 2003. Même les prévisions les plus optimistes font état, pour cette année, d'un ralentissement de la croissance dans l'ensemble du monde en développement. L'Amérique latine, l'Afrique, les Caraïbes, le Moyen-Orient et l'Europe centrale et orientale sont confrontés à une augmentation du chômage et à une chute des niveaux de vie. En Argentine, pays qui a mis en œuvre un programme radical d'ajustement structurel dans les années 1990 et dont on a proclamé la réussite en matière de développement, le FMI s'attend à une baisse du PIB de pas moins de 15 pour cent en 2002.

6. Compte tenu des dangers auxquels l'économie mondiale se trouve confrontée, il convient de se garder de tout excès d'optimisme. Les gouvernements de l'OCDE et les banques centrales doivent se tenir prêts à stimuler la croissance économique et la croissance de l'emploi. Les pays industrialisés ont une double responsabilité à la fois au niveau national et vis-à-vis des pays en développement dans la mesure où ils doivent jouer le rôle de catalyseur de la croissance mondiale lorsque la poursuite d'une politique monétaire et budgétaire expansionniste concertée s'impose.

7. Aux *Etats-Unis*, la Réserve fédérale devrait se tenir prête à assouplir la politique monétaire. Le système d'aide sociale a besoin d'urgence d'un apport d'aides publiques pour augmenter le niveau de vie des chômeurs alors que des mesures complémentaires s'imposent pour augmenter les faibles revenus. Les contraintes budgétaires croissantes qui s'exercent sur le gouvernement fédéral et les administrations locales augmentent le risque d'une politique budgétaire d'austérité. *L'Union européenne* a besoin de doser les mesures budgétaires et monétaires axées sur les objectifs du Sommet de Lisbonne en matière de croissance, de compétitivité et d'emploi pour élever, grâce à ses propres efforts, la croissance au-dessus de son potentiel à long terme, éliminer les écarts de production et aider les chômeurs à retrouver un emploi. Les gouvernements peuvent et doivent ne pas se contenter de laisser les stabilisateurs automatiques à l'œuvre et devraient proposer des dépenses d'investissements indispensables en matière d'infrastructure ainsi que dans les domaines de l'éducation, de la formation et des soins de santé tout en stimulant le pouvoir d'achat des bas revenus. La stabilité n'étant pas menacée, la Banque centrale européenne peut et doit contribuer à la réussite des politiques économiques globales de l'Union. Le rétablissement d'une croissance mondiale durable passe par une reprise accélérée au *Japon*. La persistance de la déflation, l'augmentation rapide du chômage – à des niveaux record, ainsi qu'un système d'aide sociale sous-développé et une insécurité accrue du marché du travail, des revenus stationnaires ou en baisse, une population au vieillissement rapide et un secteur bancaire menacé d'effondrement,

accentuent le sentiment de crise au sein de la population. Les taux d'intérêt réels restent élevés. Une relance rapide de l'économie est le seul moyen d'action crédible disponible et il faut s'en servir. Il est également indispensable de prendre des mesures d'urgence pour installer un plancher de sécurité au-dessous du marché du travail et de mettre au point un régime de retraite fiable qui renforcerait la confiance des travailleurs et des consommateurs.

8. L'ensemble des *taux de change* actuels fait apparaître des parités insupportables qui ne reflètent pas les paramètres fondamentaux de l'économie. La surévaluation du dollar américain présente des dangers pour l'économie mondiale et contribue à créer des tensions commerciales. Les ministres devraient s'occuper d'urgence de la question des déséquilibres entre les principales monnaies et notamment le yuan chinois. Au-delà de ces phénomènes d'interaction immédiats, il faut doter l'économie mondiale d'un système de gestion des taux de change qui empêche la réapparition de tels déséquilibres.

Investir dans les compétences et gérer le changement

9. A la conférence des ministres de l'Emploi et du Travail du G8, à Montréal, les gouvernements, les syndicats et les employeurs se sont accordés dans l'ensemble à reconnaître qu'il était fondamental, pour l'avenir, d'investir dans le capital humain. Il existe cependant un fossé entre le discours du débat public et la réalité. Les salariés à temps partiel, les travailleurs à faible revenu, ceux qui ont un travail précaire, les travailleurs âgés, les travailleurs migrants et bien trop souvent, les femmes, se voient dans la pratique refuser l'accès à l'éducation permanente et à la formation tout au long de la vie. De plus, contrairement au débat public sur la nécessité de faire participer les salariés aux programmes destinés à augmenter la croissance de la productivité et à améliorer la qualité de la production, dans la réalité la culture d'entreprise et les stratégies de l'emploi considèrent trop souvent les salariés comme des coûts qu'il faut réduire et non pas comme un capital qu'il faut valoriser.

10. Les politiques ayant pour objet de constituer un capital humain par le biais d'une action conjointe des gouvernements, des entreprises et des syndicats doivent se fonder sur un vaste programme d'action pour gérer le changement sur le lieu de travail d'une manière acceptable par la collectivité. Les syndicats ont un rôle à jouer en tant que négociateurs, militants et fournisseurs de formation. Dans l'économie du savoir, l'avantage compétitif reviendra aux pays ayant constitué et préservant un capital social fondé sur la confiance, la cohésion sociale et de solides relations professionnelles permettant aux travailleurs de s'exprimer réellement. Pourtant, dans un certain nombre de secteurs des économies de l'OCDE on assiste à un affaiblissement de l'attachement entre les entreprises et leurs salariés ainsi qu'à un accroissement du travail précaire.

11. Nous souscrivons aux conclusions des ministres du Travail du G8 à Montréal qui ont fixé comme objectif une économie et une société reposant sur la cohésion sociale, un niveau élevé de qualification et une forte valeur ajoutée. Pour atteindre cet objectif les gouvernements doivent adopter un plan d'action afin de :

- mettre en œuvre des mesures actives visant le marché du travail afin de permettre une restructuration qui soit acceptable par la collectivité et soutenir la mise en place, dans les entreprises, de systèmes de congés d'études rémunérés ;
- assurer un financement convenable de l'éducation et de la formation tout au long de la vie car cette responsabilité ne peut pas incomber aux seuls individus ;

- encourager les accords entre employeurs et syndicats qui rendent matériellement possible la participation à la formation tout au long de la vie et plaider en faveur du rôle des syndicats dans la fourniture de cette formation ;
- poursuivre des politiques visant à renforcer l'égalité des chances et à combler les écarts entre hommes et femmes dans les domaines de l'éducation, la formation et l'emploi. Il est essentiel de développer l'éducation préscolaire, des structures d'accueil convenables pour les enfants et de mettre au point des horaires de travail adaptables afin d'augmenter les débouchés professionnels de qualité et les possibilités de formation pour les femmes ;
- poursuivre des politiques visant à lutter contre la discrimination fondée sur l'âge dont sont victimes les travailleurs âgés, faciliter leur emploi et leur maintien dans l'entreprise en encourageant l'adaptation de l'organisation du travail aux travailleurs âgés et en mettant en œuvre des mesures destinées à offrir des possibilités de formation ;
- faire participer les représentants des syndicats aux initiatives des pouvoirs publics visant à combler le fossé numérique et veiller à ce que les questions relatives au lieu de travail soient prises en considération dans les travaux du Groupe d'experts du G8 sur l'accès aux nouvelles technologies (GEANT) et lors du Sommet des NU sur la Société de l'information en 2003.

Des règles pour gérer la mondialisation

12. En plus des mesures économiques immédiates qui sont indispensables pour rétablir la croissance de l'emploi, il est essentiel que les gouvernements s'attaquent aux problèmes de réglementation efficace de l'économie mondiale. La mise au point de règles garantissant une large adhésion aux droits de l'homme et notamment aux droits fondamentaux des travailleurs doit être une priorité aussi bien pour les économies industrialisées que les économies en développement et en transition. Il doit en être de même pour les normes qui sont valables dans l'ensemble du système en matière de gouvernement d'entreprise, de transparence financière et de pratiques écologiques.

13. La faillite *d'Enron* a démontré l'échec systématique des systèmes de gestion financière et de gouvernement d'entreprise ainsi que des systèmes de protection sociale. Les chefs d'entreprises ne seront responsables vis-à-vis de toutes les parties prenantes que dans un système de règles garantissant la transparence et la surveillance, en particulier par leurs salariés dont la vie est étroitement liée à celle de l'entreprise où ils travaillent. Il faut réglementer les options d'achat d'actions et les rendre transparentes pour éviter qu'elles ne deviennent des incitations à la fraude. Elles devraient figurer dans les situations financières des sociétés avec la rémunération des administrateurs. Il faut développer la réglementation des fonds de pension afin de garantir la répartition des risques et protéger les salariés de la volatilité des marchés financiers. Les cabinets comptables doivent être rigoureusement réglementés pour mettre fin au conflit d'intérêts entre les activités de conseil et d'audit. Les travailleurs ont besoin d'être protégés par un système social en cas de faillite.

14. Les Principes de *Gouvernement d'entreprise* de l'OCDE qui comportent un chapitre positif sur le rôle des parties prenantes et le travail de suivi réalisé avec la Banque mondiale

ont permis de mener à bien un débat d'orientation constructif. Les travaux de révision des Principes devraient normalement commencer. Il est essentiel de mettre au point un programme de travail pour étoffer et approfondir le chapitre concernant les parties prenantes, avec la pleine participation des syndicats. Il est prévu de commencer à travailler à l'élaboration d'une série de principes de gouvernement d'entreprise pour les actifs appartenant à l'Etat. Ce travail doit tenir compte des préoccupations des salariés et de leurs syndicats.

15. Les gouvernements adhérents doivent intensifier leurs efforts de promotion et de mise en œuvre des *Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales*, révisés et adoptés par les ministres en 2000. De par leur applicabilité à l'échelle mondiale, les Principes directeurs doivent également être pris en considération au-delà des pays adhérents. Il incombe donc aux gouvernements de s'assurer que les Principes directeurs sont respectés dans toutes les activités que les entreprises multinationales mènent dans les pays adhérents ou à partir de ces derniers. Il est particulièrement important que les Principes directeurs soient respectés dans les zones de conflits. Si les Principes directeurs étaient appliqués avec fermeté ils pourraient contribuer de manière décisive au développement et améliorer la responsabilité des entreprises. Les gouvernements devraient veiller à ce que leurs propres activités soient compatibles avec les Principes. Il faut instaurer une condition minimum selon laquelle les fonds publics destinés aux crédits à l'exportation et aux marchés publics devraient être subordonnés au respect des Principes directeurs.

16. Les pouvoirs publics doivent maintenir une base d'imposition correcte garantissant les ressources nécessaires à la protection sociale et au développement des infrastructures. L'essor des *paradis fiscaux extraterritoriaux* et la concurrence fiscale internationale ont entraîné une érosion de l'assiette fiscale et un glissement du fardeau vers les travailleurs qui en supportent une part disproportionnée. Ces paradis constituent aussi des refuges sûrs pour le financement du terrorisme et autres activités criminelles internationales. Les pouvoirs publics doivent poursuivre fermement la mise en œuvre du programme de travail de l'OCDE visant à mettre fin à la concurrence fiscale déloyale entre les pays et à interdire les paradis fiscaux. Pour que ce travail soit crédible, tous les pays de l'OCDE doivent être raliés à l'initiative.

17. Les travaux de l'OCDE sur la *corruption* portent sur la responsabilité des entreprises et le rôle du droit ainsi que sur le cadre intergouvernemental de gouvernance. Lorsque les droits fondamentaux sont refusés et que les structures juridiques sont faibles, la corruption peut facilement s'épanouir. Les syndicats tiennent beaucoup à faire en sorte que la Convention de l'OCDE sur la Lutte contre la corruption soit appliquée dans la pratique. Nous avons créé un réseau syndical international pour combattre la corruption. Ce réseau travaille sur un ensemble d'initiatives comprenant la protection des personnes qui dénoncent les abus de la corruption des entreprises et du secteur public. La Convention de l'OCDE devrait être révisée afin d'y inclure une clause destinée à protéger les personnes dénonçant les abus (« whistleblowers ») et d'y incorporer la corruption du secteur privé et notamment des filiales étrangères et des chaînes d'approvisionnement. Les gouvernements devraient accroître leur coopération au niveau judiciaire afin de mettre en place un cadre réglementaire commun pour lutter contre la corruption et la fraude fiscale.

Le nouveau programme d'action pour le développement et les échanges

18. Un nouveau partenariat pour le développement doit garantir un financement suffisant ainsi que la participation des citoyens aux programmes et aux politiques mis au point pour garantir l'utilisation productive des ressources. En 1969, les Nations Unies ont fixé un objectif selon lequel les pays donateurs devraient consacrer 0,7 pour cent du PIB à l'*Aide publique au développement* à l'étranger (*Overseas Development Assistance*). En réalité cette part a diminué et se situe maintenant à 0,22 pour cent après avoir enregistré des chutes importantes pendant une grande partie des années 1990. Dans ce contexte, les engagements pris à la Conférence de Monterrey par l'UE et les Etats-Unis, afin d'augmenter l'aide de 9 et 5 milliards de dollars annuellement d'ici 2006 sont des mesures de peu d'ampleur mais néanmoins appréciables et qu'il y a lieu toutefois de promulguer maintenant. Outre cela, il devrait y avoir rapidement un doublement des niveaux d'aide (ce qui apporterait 46 milliards de dollars supplémentaires d'aide annuellement) dans le cadre d'un calendrier bien défini permettant d'atteindre l'objectif de 0,7 pour cent fixé par les Nations Unies. En plus des augmentations de l'APD nationale, il faut maintenant étudier sérieusement l'instauration d'une taxe sur les devises pour financer les biens publics mondiaux.

19. Ces dispositions doivent être complétées par des mesures garantissant que les nouvelles ressources ne servent pas tout simplement à payer les intérêts de l'ancienne dette. Le FMI et la Banque mondiale ainsi que les pays donateurs doivent veiller à la mise en œuvre intégrale des engagements pris dans le cadre de l'Initiative renforcée en faveur des *Pays pauvres très endettés (PPTE)*. Dans un rapport d'avril 2002 faisant le point sur la situation des PPTE, il est signalé que cinq pays seulement sur les 42 pays considérés à l'origine comme pouvant prétendre à un allègement de dette, ont atteint leur « point d'achèvement » où se produit réellement un allègement important de la dette. La mise en œuvre de l'Initiative PPTE continue d'être contrecarrée par des « obligations » trop strictes « de résultats » imposées par le FMI et les promesses de contributions des pays donateurs au fonds d'affectation spéciale pour les PPTE ne suffiront peut-être pas à financer complètement l'Initiative. Le FMI et la Banque mondiale devraient prendre des mesures complémentaires pour faire en sorte que les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) exigés des PPTE et autres pays afin de recevoir des prêts à des conditions de faveur, s'appuient sur une participation réelle des organismes de la société civile et en particulier des syndicats. Le FMI et la Banque doivent également respecter les DSRP qui présentent des alternatives de développement aux programmes d'ajustement structurel, en finançant ces alternatives.

20. L'effondrement progressif de l'économie argentine qui a abouti à la cessation involontaire du remboursement de la dette de la part du gouvernement en décembre 2001, met en évidence la nécessité pour les pays en développement très endettés, d'avoir la possibilité de bloquer temporairement ce remboursement pendant que se déroulent les négociations pour un réaménagement cohérent de la dette. Le lancement, par le FMI, d'une proposition de *mécanisme souverain de réaménagement de la dette* est une mesure positive bien qu'un grand nombre de détails restent à définir. Le FMI devrait être encouragé à mener une large consultation lors de la mise en œuvre de cette proposition en attachant une attention particulière aux préoccupations concernant le propre rôle du Fonds dans l'administration du mécanisme, à la question de savoir quelle partie peut prendre l'initiative d'un blocage ainsi qu'aux questions de transparence et de participation des parties prenantes.

21. *Le programme de Doha pour le développement de la libéralisation des échanges* n'est pas une fin en soi mais doit être considéré comme un élément d'un vaste programme de

développement. Le mouvement syndical a recommandé d'apporter des améliorations au système multilatéral pour favoriser les pays en développement et notamment :

- faire en sorte que les échanges soient partie intégrante d'une stratégie de développement permettant aux pays en développement d'accroître leur demande et leur production intérieures ;
- l'instauration d'une compatibilité entre les accords économiques passés par les gouvernements et les instruments des droits de l'homme qui confèrent une expression juridique aux impératifs éthiques ;
- s'attaquer au déficit démocratique interne et externe de l'OMC en introduisant dans ses procédures, la transparence, la démocratie et l'obligation de justifier son action et en créant une structure efficace de consultation avec les syndicats ;
- poursuivre les initiatives destinées à améliorer l'accès des pays en développement aux marchés des pays industrialisés (surtout l'agriculture), en les associant au respect des droits de l'homme au travail ;
- mettre en œuvre la déclaration de Doha sur l'accès aux médicaments salvateurs pour les pays en développement ;
- dans le cadre des négociations du GATS sur les services, à l'OMC, faire explicitement référence au respect des préoccupations sociales et environnementales afin de garantir la capacité des gouvernements à maintenir leurs services publics et à réglementer les activités du secteur des services qui sont bénéfiques pour la collectivité ;

22. Cependant, la *dimension sociale des échanges et des investissements* a été complètement ignorée lors de la réunion de Doha. Pour assurer la légitimité du système multilatéral, il faut rendre les règles relatives aux échanges et à l'investissement compatibles avec d'autres grandes priorités de l'action publique en matière de respect des droits fondamentaux des travailleurs. Les fondements de la dimension sociale de la mondialisation doivent reposer sur la mise en œuvre et l'application effective de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail en tant que norme concernant l'ensemble du système qui doit être appliquée par toutes les institutions multilatérales : le FMI et la Banque mondiale, l'OCDE et l'OMC. Il y a lieu de développer une coopération effective entre l'OMC et l'OIT pour faire en sorte que les règles du système multilatéral d'échanges soient rendues compatibles avec le respect des droits fondamentaux des travailleurs et la protection de l'environnement. Ceci s'applique en particulier aux violations actuelles des droits de l'homme en Birmanie où le gouvernement devrait réagir beaucoup plus sérieusement à l'appel que l'OIT a lancé pour que des mesures soient prises.

23. L'initiative prise par le Directeur général de l'OIT en établissant la Commission mondiale sur la Dimension sociale de la mondialisation arrive à point nommé car elle devrait permettre d'améliorer la cohérence entre toutes les organisations concernées et notamment l'OMC, le FMI, la Banque mondiale et l'OCDE.

Le développement de l'Afrique – Soutenir le Nouveau partenariat

24. Il est important que la question du développement de l'Afrique ait été inscrite à l'ordre du jour du G8 et de l'OCDE. La situation économique et sociale de l'Afrique sub-saharienne demeure dramatique. Quarante-six pour cent de la population vivent dans la misère extrême avec moins d'un dollar par jour. Après la « décennie perdue » des années 1980 ce fut la seule région du monde à voir son extrême pauvreté augmenter dans les années 1990. Dans bien des régions du continent, on assiste maintenant à une chute tragique de l'espérance de vie au fur et à mesure que se répand la pandémie du SIDA.

25. Les tentatives effectuées dans le passé pour stimuler le développement de l'Afrique ont échoué : les politiques d'ajustement structurel des Institutions financières internationales ont engendré des restrictions de dépenses en matière d'éducation et de santé mais ont eu peu ou aucun effet sur le développement du secteur privé. Au niveau politique et économique, le continent demeure fragmenté. L'Afrique s'est détachée et isolée du processus mondial d'intégration économique. Pendant ce temps, les engagements qui avaient été pris par les pays de l'OCDE d'augmenter l'aide au développement, n'ont pas été tenus – les flux d'aide ont diminué au cours des années 1990 alors que se poursuit l'hémorragie de ressources vitales consacrées à un service de la dette en constante augmentation.

26. Le Nouveau Partenariat économique pour le Développement de l'Afrique est donc une initiative qu'il faut saisir et conduire à la réussite. Il s'agit du Plan de développement de l'Afrique le plus ambitieux et autonome qui soit depuis une génération. Cependant, il ne faut pas le considérer comme un partenariat entre les gouvernements africains et les gouvernements des pays industrialisés. Il doit devenir un partenariat entre les gouvernements africains et leurs peuples auquel chacun est partie prenante – ce qui se traduit par l'engagement actif des syndicats africains et des organismes de la société civile. Si un engagement sérieux est pris de se lancer dans le développement participatif, de respecter les droits de l'homme et notamment les droits des travailleurs et de garantir une bonne gouvernance, le partenariat devra alors être soutenu par de nouveaux financements importants du développement octroyés par les pays de l'OCDE et tout particulièrement du G8.

27. Le mouvement syndical international et les syndicats africains demandent aux responsables du NEPAD et du G8 de :

- respecter les droits fondamentaux des travailleurs dans le processus du NEPAD ;
- faire participer les syndicats à un partenariat pour surveiller et mettre en œuvre les objectifs du NEPAD ;
- utiliser l'Initiative actuelle en faveur des PPTTE (Pays pauvres très endettés) et aller même au-delà en fixant un plafond maximum au service de la dette et en incorporant l'option de réduction totale de la dette ;
- éliminer la corruption et le gaspillage grâce à une gestion efficace des ressources publiques ;
- veiller à ce que la bonne gouvernance soit véritablement mise en pratique par tous les gouvernements africains au moyen d'une participation populaire dans la prise des décisions, de la transparence et de la responsabilité ;

- garantir la participation des syndicats aux examens par des groupes de pairs ;
- faire en sorte que les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, de la Banque mondiale, soient élaborés avec la participation des syndicats et la participation au niveau local ;
- stopper les efforts de la Banque mondiale en faveur du transfert des services publics aux mains de monopoles privés ;
- entreprendre une analyse de l'impact social des instruments de prêt utilisés par les Institutions financières internationales ;
- mettre en œuvre les programmes d'aide en tenant compte des Lignes directrices pour la réduction de la pauvreté, du Comité d'aide au développement de l'OCDE ;
- veiller à ce que les investisseurs étrangers respectent les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales grâce à une procédure renforcée de mise en œuvre pour l'Afrique ;
- garantir l'accès au marché pour les produits des pays africains en s'appuyant sur le respect des droits fondamentaux des travailleurs ;
- veiller à ce que les gouvernements de l'OCDE s'engagent à augmenter sensiblement les contributions au Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme de manière à ce qu'il dispose de ressources suffisantes pour combattre ces maladies qui causent la mort de millions de personnes.

Le Sommet mondial sur le Développement durable

28. Le Sommet mondial sur le Développement durable doit être l'occasion de mettre en place un pilier social effectif pour le développement durable qui doit consister à :

- s'attaquer à l'éradication de la pauvreté en intégrant des facteurs sociaux et des facteurs liés à l'emploi dans la planification économique et écologique grâce à des mesures et des outils de mise en œuvre efficaces. Les travailleurs doivent avoir droit à une « juste transition » ;
- favoriser la participation des travailleurs et des syndicats en soutenant les programmes de l'OIT concernant le travail décent et la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Tirer parti des activités et des partenariats sur le lieu de travail en encourageant les bonnes pratiques en matière de relations professionnelles ;
- favoriser l'établissement de liens entre la consommation et la production en attribuant des labels écologiques dignes de confiance qui reflètent des programmes conjoints mis en place sur le lieu de travail entre les employeurs, les travailleurs et leurs syndicats ;
- s'appuyer sur les règles d'hygiène et de sécurité du travail pour protéger la santé publique en apportant un soutien aux travaux de l'OIT destinés à diminuer et éliminer

les décès, les accidents et les maladies résultant de pratiques et de conditions de travail non viables. Souscrire au Code de pratique de l'OIT en matière de virus du SIDA ;

- encourager la collaboration entre les organismes internationaux pour effectuer des travaux de recherche permettant de poser des principes en matière de transition sociale et de transition entre les emplois. Développer les dispositions institutionnelles pour que les différentes parties prenantes participent à tous les niveaux et favoriser les partenariats à l'intérieur même du secteur public pour faire en sorte que les gouvernements s'acquittent de leurs responsabilités dans des domaines aussi importants que la gestion de l'eau et des ressources naturelles ;
- promouvoir la responsabilité des entreprises et les investissements éthiques en incorporant les objectifs du développement durable dans la prise de décisions relatives aux échanges, aux investissements et aux questions financières, ainsi qu'à la responsabilité des entreprises. Contribuer à accorder une plus large place à la gouvernance mondiale en s'appuyant sur des normes et des instruments internationaux tels que les conventions de l'OIT, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, la 'Global Reporting Initiative' et les principes qui sous-tendent le Contrat mondial des Nations Unies. Veiller à ce que les crédits à l'exportation soient mis au service des objectifs du développement durable.

Conclusions

29. Les gouvernements doivent tirer les bonnes conclusions suite aux préoccupations manifestées par l'opinion publique dans les rues de tant de villes, face aux aspects négatifs de la mondialisation. Ils doivent engager des consultations plus efficaces avec les syndicats qui, pour les questions économiques et sociales, représentent une partie prenante essentielle de la société civile, des travailleurs et de leurs familles. Les résultats de ce dialogue doivent se traduire également par des actes conduisant à l'élaboration d'une vision de la mondialisation qui soit acceptable par la collectivité.